

Analyse juridique et financière des conséquences de la crise sanitaire pour les autorités concédantes : pas de fatalité, gardons le cap de l'intérêt général !

Date : vendredi 2 octobre 2020, de 9h30 à 12h

Tarifs : 400 € H.T.



OBJECTIFS

Donner les moyens en droit et en ingénierie financière pour appréhender les conséquences pour la personne publique de la crise sanitaire sur ses contrats de délégation de service public.



PROGRAMME

1 - Qualification juridique de l'effet de la crise sanitaire sur les contrats de délégation de service public : force majeure ? imprévision ? un droit à revoyure ? un droit à indemnisation ?

2 - Comment gérer les demandes indemnitaires des délégataires de service public ?

- l'appréciation juridique des demandes (légitimité, temporalité, justificatifs,...)
- l'évaluation financière des conséquences de la crise sanitaire sur l'équilibre du contrat de délégation de service public
- l'acte contractuel pour faire droit à ces demandes le cas échéant : avenant ou protocole transactionnel

3 - Illustration pratique pour trois services publics délégués :

- Réseaux de communications électroniques
- Centres aquatiques
- Transports publics



PREREQUIS

Formation à destination des services juridiques et financiers ou de contrôle des délégations de service public de collectivités publiques.



MODALITES D'EVALUATION

Présence d'intervenants conseils d'acteurs publics exclusivement et expérimentés.



INTERVENANTS

Pour le Cabinet Seban & Associés :

- Me Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE, Avocate associée, spécialiste en droit public
- Me Philippe GUELLIER, Avocat associé
- Me Marion TERRAUX, Avocate Directrice

Pour le Cabinet Michel Klopfer :

- Christian ESCALLIER, Directeur général, co-fondateur du cabinet
- Valérie LEBRUN, Consultante associée



METHODES MOBILISEES

Visio-conférence sur ZOOM ; support de présentation projeté ; possibilité de questions-réponses.

Afin de permettre à chacun de poser des questions, pour la qualité des échanges opérationnels, le nombre de participants est limité à 40 personnes ; au-delà, un autre créneau de formation sera proposé.

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr